

# Mini guide de l'étudiant étranger

## Avant l'arrivée au Maroc

### - Inscription à l'ISHEDD

L'étudiant doit se rendre sur le site de l'ISHEDD et remplir le formulaire d'admission. il sera par la

suite contacté et invité à envoyer son dossier de candidature composé de :

- Diplômes obtenus ( Baccalauréat ou Baccalauréat et Licence pour les demandes d'admission aux formations Bac.+5);
- Relevés de notes des années d'études du baccalauréat et cycle supérieur s'il ya lieu;
- Copie de la pièce d'identité
- Photos

Après l'étude du dossier, un entretien d'évaluation avec un membre du comité d'admission sera programmée, de façon à bien orienter l'étudiant vers le programme qui convient le mieux à ses aptitudes et compétences.

Ensuite, la décision du comité d'admission de l'ISHÉDD sera transmise à l'étudiant dans un délai de 7 jours (ouvrables).

En cas d'admission, une nouvelle rencontre (téléphonique) sera programmée afin de compléter le dossier académique et les détails administratifs de l'inscription.

### - Départ pour le Maroc

Après avoir été admis à l'ISHÉDD, il va falloir préparer son voyage vers le Maroc. Il sera donc le moment pour demander l'obtention d'un VISA (si nécessaire) dans le pays d'origine.

Pour préparer sa demande de VISA, l'ISHÉDD envoie à l'étudiant une attestation d'inscription officielle délivrée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur Marocain.



## L'arrivée au Maroc

À l'aéroport, l'étudiant doit s'assurer d'avoir sur lui l'adresse du lieu où il sera hébergé qu'il devra présenter au poste de contrôle.

### - Le logement :

L'ISHEDD offre à ses étudiantes des résidences équipées. Un endroit calme qui donne aux étudiants l'opportunité de poursuivre leurs études dans de bonnes conditions et à proximité.

### -Enregistrement consulaire :

Tout étudiant étranger doit se faire enregistrer auprès de son ambassade avant toutes autres démarches administratives.

## Après l'arrivée au Maroc

### - Carte de séjour

Après son arrivée sur le territoire marocain, l'étudiant a trois mois de circulation libre durant lesquels il doit effectuer toutes les démarches nécessaires pour obtenir sa carte de séjour.

Les documents à fournir pour la carte de séjour sont (sauf modification récente):

- Les copies des pages du passeport de l'étudiant qui contiennent : son identité, le cachet et la date de son entrée au Maroc;
- L'imprimé relatif à la demande de la carte de séjour remplie en deux exemplaires (à retirer directement auprès du commissariat);
- Des photos d'identité (6 à 8 photos);
- Contrat de bail, certificat de propriété ou toute autre pièce justifiant la résidence permanente de l'étudiant au Maroc;
- Extrait du casier judiciaire;
- Certificat médical;
- La preuve de moyen de subsistance (attestation de bourse ou attestation bancaire);
- Attestation d'inscription;
- Frais de dossier de 100 Dhs.